

(S-viper-term

Division des élèves DIVEL1 DIVEL1/2015-695/JJ

> Affaire suivie par Isabelle JUSTER

Téléphone
03 88 45 92 68
Télécopie
03 88 45 92 52
Courriel
isabelle.juster@ac-strasbourg.fr

Pierre BERTRAND CPD EPS Téléphone 03 88 45 92 71 Courriel pierre.bertrand@ac-strasbourg.fr

> Adresse 65 avenue de la Forêt-Noire 67083 Strasbourg Cedex

> > Horaires du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h sur rendez vous de 13h 30 à 17h

Strasbourg, le 12 novembre 2015

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames les Directrices Messieurs les Directeurs des écoles élémentaires publiques du Bas-Rhin

DIFFUSION FAITE

s/c de Mesdames les Inspectrices Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription d'enseignement du premier degré du Bas-Rhin

Objet : Pratique du ski par les écoles élémentaires

Réf.: Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 - B.O.E.N. n° 7 hors série du 23 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

P.J.: - Recommandations pour la pratique du ski par les élèves

- Procédure départementale relative aux agréments ski
- Aide à la prise de décision relative au maintien, ou non, de la pratique d'activités physiques en milieu hivernal
- Document « projet pédagogique pour les activités sportives »

Le ski est une activité classée dans la catégorie : <u>activité à taux d'encadrement</u> renforcé.

Cela suppose de la part de chaque enseignant programmant la sortie :

- 1) un lien avec le projet d'école / de classe;
- une bonne connaissance de la géographie du massif, de ses pistes et aires de travail, de ses dangers;
- 3) une préparation maîtrisée tant au point de vue pédagogique que réglementaire;
- 4) une vigilance continue vis-à-vis de son groupe durant toute la durée de la sortie.

Vous trouverez ci-après :

- les consignes de sécurité. Elles doivent être respectées impérativement.
- les aides techniques et matérielles éventuelles qui vous sont proposées.

I - LA SORTIE SKI

Deux moments doivent être clairement distingués dans l'organisation de la sortie :

- sa préparation
- son déroulement

A - LA PREPARATION DE LA SORTIE

- 1) Encadrement : l'enseignant et les intervenants extérieurs :
 - jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant agréé (qualifié ou bénévole) ou un autre enseignant.
 - au-delà de 24 élèves, un intervenant supplémentaire agréé (qualifié ou bénévole), ou un autre enseignant, pour 12 élèves (tableau 3 de la circulaire du 21 septembre 1999).

Les intervenants extérieurs doivent avoir obtenu l'agrément du Directeur académique.

Qualifications exigées pour encadrer des activités physiques et sportives à l'école (annexe 5 de la circulaire du 21 septembre 1999 et dispositions départementales).

- I Agents de l'Etat : les enseignants en E.P.S.
- II Personnels territoriaux titulaires : ETAPS (Educateur Territorial en Activités Physiques et Sportives)
- III Autres personnels:

Les titulaires d'un brevet d'Etat ou brevet professionnel dans la discipline enseignée et les titulaires d'un certificat de pré-qualification (en formation pour l'obtention d'un brevet d'Etat ou brevet professionnel de spécialité dans la discipline enseignée, sous l'autorité d'un tuteur).

- IV Les bénévoles (dispositions départementales document annexe 2)
 - a) Les bénévoles participant à l'activité mais non chargés d'enseignement :
 L'agrément leur permet d'intervenir comme aide à la sécurité, aux tâches matérielles et à l'exécution des consignes du maître.
 L'agrément est lié à la vérification de l'aisance sur la neige lors de la première sortie et à la prise de connaissance préalable du document d'information départemental.
 - b) Les bénévoles participant à l'enseignement :
 La vérification des compétences (le minimum requis est un brevet fédéral) et les informations sont faites par le conseiller pédagogique.
- 2) <u>La liste des élèves</u> par classes participant à la sortie est en possession des enseignants et du directeur. Pour les sorties en Allemagne, veiller à accomplir les formalités administratives pour la sortie du territoire français d'enfants mineurs (circulaire n° 2013-106 du 16-7-2013).
- 3) Le directeur contrôle les listes au moment du départ.
- 4) Le planning de la journée est établi avant le départ et le directeur dispose de ce planning.

	Atelier	Circuit	Temps de repos et restauration
Lieu			
Lieu			
Horaire			

5) Le parcours ski est préalablement reconnu.

6) <u>Le planning</u> fait apparaître le dispositif envisagé en cas de changement imprévisible des conditions météorologiques : retour ou activité de substitution dans l'attente du retour.

Cette activité doit être préparée et connue de chaque enseignant, des intervenants extérieurs et communiquée au directeur.

B-LA SORTIE

Avant le départ <u>le (les) enseignant(s) à l'origine du projet doit(vent) se renseigner sur les conditions climatiques</u> et en informer le directeur.

Sur le site, il faut impérativement :

- respecter le sens des pistes, le traçage (rails et lissage pour le pas de patineur) ainsi que toutes les autres signalisations (reboisements, traversées de routes...).
- respecter l'interdiction de traverser les routes, skis aux pieds.

Il est rappelé que le maître reste responsable de sa classe en toutes circonstances.

II - ORGANISATION - CONSIGNES DE SECURITE

Je vous rappelle qu'il est vivement recommandé d'assurer une participation régulière de la classe entière (le regroupement de fractions de classe pour compléter un autobus est à proscrire).

A - CHAMP DU FEU

Des situations d'apprentissages sont mises en place par les conseillers pédagogiques sous la forme d'ateliers. Ceux-ci sont à la disposition des enseignants sur le « parc nordique des Lisières ».

Sécurité:

Vous trouverez en annexe les consignes de sécurité à mettre en œuvre.

URGENCES ET SERVICES CHAMP DU FEU			
Poste de secours du champ du feu	03.88.97.30.69		
Gendarmerie	17		
Gendarmerie Champ du Feu	03.88.97.34.50		
Samu	15		
SOS Médecin	3624		
Pharmacie	3237		
Pompiers	18		
Clinique St-Luc Schirmeck	03.88.47.41.41	,	
Service météo départemental	08.99.71.02.67		
Etat des routes	08.26.02.20.22		
Enneigement ski alpin	03.88.97.30.14		
Enneigement ski de fond	03.88.97.33.57		

Utilisation de salles hors-sac à partir du 14 décembre 2015 jusqu'au 12 mars 2016

La salle hors-sac du nouveau bâtiment du Conseil Général au Champ du Feu est accessible aux classes <u>sur réservation</u>. Les horaires d'accueil (créneau de 45 minutes par classe, à partir de 10 h 00 du matin) doivent être impérativement respectés. En cas d'annulation de la sortie ou de retard, les enseignants doivent prévenir directement la personne de permanence à la salle au numéro suivant : 03 88 97 30 03.

L'accès à la salle est gratuit. Les gestionnaires demandent aux utilisateurs de nettoyer les tables avec le matériel d'entretien fourni sur place.

Un appareil micro-ondes et un distributeur de boissons chaudes sont à la disposition des usagers. Il n'y a pas obligation de consommer une boisson.

Les toilettes sont accessibles dès 9 h 30.

D'autres possibilités existent dans des restaurants privés. Les écoles intéressées peuvent demander la liste au conseiller pédagogique.

Site web (nombreuses informations): www.lechampdufeu.com

B - FORET NOIRE

Des situations d'apprentissages sont mises en place par les conseillers pédagogiques sous la forme d'ateliers. Ceux-ci sont à la disposition des enseignants à Herrenwies.

Sécurité:

Les enseignants pourront s'inspirer utilement des consignes de sécurité pour le Champ du Feu (annexe).

Numéros utiles:

Maison des Pisteurs : 0049 72 26 469 Répondeur météo : 0049 72 26 460

Site web avec webcam : www.langlauf-center.de

Numéro d'appel en cas d'urgence de Herrenwies : 112 qui renvoie aux secours internationaux (Rote

Kreuz)

III - FORMATION ENSEIGNANTS

Champ du Feu:

Mercredi 6 janvier 2016 à 14 h 00 au Chalet du Conseil Général à la Serva.

L'inscription à cette formation se fait via Circon'script qui permet également d'avoir accès aux contenus et éventuelles modifications de date ou annulation pour cause de météo défavorable.

IV - INFORMATIONS

Vous pouvez également visionner et télécharger le clip vidéo « Ski nordique à l'école » réalisé par l'équipe EPS du Bas-Rhin en utilisant le lien suivant : http://194.254.4.155/films/20150629 SKI.mp4 ou sur le site CPD EPS : http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/eps67

Le Directeur académique

Michèle WELTZER



RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE DU SKI PAR LES ELEVES

LA VEILLE DE LA SORTIE DE SKI

- s'assurer que l'enneigement du domaine skiable choisi est suffisant, soit en se renseignant auprès d'un enseignant qui revient d'une sortie scolaire, soit en téléphonant, pour le Champ du Feu et du Hochfeld, à la compagnie de gendarmerie de SCHIRMECK 03.88.97.04.71, au répondeur automatique du Centre Ecole de Ski nordique 03.88.97.33.57, au permanent du Centre Ecole 03.88.97.32.63 ou à la station météo d'ENTZHEIM 03.88.77.11.33 répondeur météo neige 03.88.97.33.57; soit pour Herrenwies, en appelant le répondeur météo au 0049 72 26 460;
- s'assurer de la possibilité d'utiliser la salle hors sac ; celle-ci est ouverte 7j/7 de 10h à 17h du 14 décembre 2015 au 12 mars 2016 réservation pour les groupes ou scolaires au 03.88.97.30.03 ;
- Afin d'éviter la saturation des champs de ski et des pistes, il est recommandé pour les écoles des communes les plus proches de pratiquer le ski par demi-journée.

II. LE JOUR DE LA SORTIE DE SKI

- pour le Champ du Feu, téléphoner pour s'assurer de l'état des routes au permanent du Centre Ecole au 03.88.97.32.63, consulter le site www.lechampdufeu.com ou appeler le 08.26.02.20.22 :
- pour la Forêt Noire Maison des Pisteurs : 0049 72 26 469 Répondeur météo : 0049 72 26 460 Site web avec webcam : www.langlauf-center.de
- procéder à un recensement exact du nombre et de l'identité des élèves participant à la sortie avant leur montée dans le car ;
- s'assurer que les élèves sont correctement équipés (chaussures, anorak, gants, etc...);
- s'assurer qu'ils sont munis d'un casse-croûte (éventuellement de boissons chaudes).

II. A L'ARRIVEE AUX CHAMPS DE NEIGE

- s'assurer que les élèves ont bien repéré l'emplacement du car qui les a transportés ;
- s'assurer auprès du restaurateur de l'heure possible du repas, du nombre de places disponibles ;
- rappeler, dans ses grandes lignes, le programme de la journée (heures consacrées à l'enseignement ou à la pratique du ski, heure et emplacement du repas, heure de rassemblement pour le départ);
- s'assurer que les élèves mangent suffisamment ;
- préciser aux élèves où se trouvent les sanitaires ;
- en cas de pratique du ski de randonnée, s'assurer qu'un ou plusieurs intervenants agréés restent en serre-file de la colonne de skieurs ;
- en cours de randonnée, il est recommandé de procéder à des regroupements pour éviter que certains élèves ne s'égarent;
- rappeler qu'il est interdit de marcher sans skis sur les pistes de randonnée ;
- préciser aux intervenants agréés que sur chaque remonte-pente, existent des moyens de secours et d'appel aux services publics de secours, s'adresser à celui qui est responsable du remonte-pente (valise de premier secourstraîneau d'évacuation);

- en cas d'absence de la protection civile assurant la sécurité sur les pistes, il est recommandé aux enseignants de se munir d'une trousse de secours et d'être en possession du numéro de téléphone de la gendarmerie la plus proche;
- pour le Champ du Feu, rappeler que pendant les périodes d'enneigement, à compter du 14 décembre 2015 jusqu'au 12 mars 2016, le chalet de secours de la protection civile de la SERVA (Gendarmerie + Croix Rouge) est ouvert en vue d'assurer les premiers secours, le recueil, l'hébergement et l'évacuation éventuelle des blessés (ce chalet est équipé d'un téléphone : 03.88.97.30.69 ou 03.88.97.34.50), possibilité de contacter la Brigade de Schirmeck tél. 03.88.97.04.71 ou le 17. Au cas où un élève se serait perdu, alerter immédiatement le chalet de secours de la Protection Civile, afin que les recherches puissent être organisées avant la tombée de la nuit.

Il est également recommandé que les élèves d'un même groupe soient équipés d'un signe distinctif commun à tous, afin de permettre plus facilement la surveillance (comme cela se pratique en bord de mer pour les séjours de vacances).

IV. AU MOMENT DU RETOUR

- s'assurer que tous les élèves sont présents ;
- si un élève a été évacué par les services de secours, veiller à connaître l'hôpital de recueil pour le signaler aux parents.